

Direction de la formation initiale et continue
Département de la diversité des talents,
des concours et évaluations

**Décision portant nomination d'examineurs spécialisés pour les épreuves d'accès,
en 2023, au cycle préparatoire au concours interne d'entrée
à l'Institut national du service public**

La directrice de l'Institut national du service public

- vu** le décret n° 2015-1449 du 9 décembre 2015 modifié relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'Institut national du service public, notamment son article 19 ;
- vu** la décision du 10 janvier 2023 autorisant l'ouverture en 2023 des épreuves d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public ;
- vu** l'arrêté du 10 mars 2023 portant nomination de la présidente et des membres du jury

chargés d'apprécier les épreuves pour l'accès en 2023 au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public ;

décide

Sont désignés en qualité d'examineurs spécialisés pour participer, avec les membres du jury, à la correction des épreuves d'admissibilité pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public de 2023 :

Mme Tiphaine GARAT, ingénieure d'études ;

M. Jean-Baptiste LADAIQUE, inspecteur de l'éducation nationale hors classe ;

M. Benjamin MOREL, administrateur de l'État ;

Mme Virginie THEVENIN, architecte et urbaniste de l'État en chef ;

Mme Fabienne TOURNADRE, maître de conférences ;

M. Jérémie SINIGAGLIA, maître de conférences.

Fait à Strasbourg, le **23 MARS 2023**


Maryvonne LE BRIGNONEN

